GUIDE DES DÉMARCHES GUPII 2023-2024

ESPACE FAMILLE DE LA VILLE DE BIOT

À noter

Mettez à jour votre Dossier Unique d'Inscription (D.U.I) 2023/2024 en ligne

DU 27 MARS AU 16 AVRIL 2023

et aussi...

Préinscriptions en ligne aux activités périscolaires 2023/2024 & de Loisirs Été 2023

DU 22 MAI AU 4 JUIN 2023

Connectez-vous sur votre Espace Famille pour trouver toutes les informations utiles ! WWW.BIOT.FR · RUBRIQUE « ESPACE FAMILLE »



biot

ÉTAPE I MISE À JOUR EN LIGNE DU DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (D.U.I) 2023/2024

1) Connectez-vous à votre Espace Famille avec votre identifiant et votre mot de passe.

2) Préparez ensuite les documents qui vous seront demandés lors des étapes suivantes.

3) Pour procéder à la mise à jour de votre Dossier Unique d'Inscription, vous devez suivre les démarches ci-dessous.

4) À l'issue de cette actualisation, le GUPII traitera votre demande (vérification des pièces jointes obligatoires). Si votre dossier est complet, il sera donc validé par le GUPII. Une notification vous sera envoyée pour vous en informer.

> Il est IMPÉRATIF de mettre à jour votre D.U.I pour pouvoir inscrire vos enfants aux activités périscolaires et de loisirs **avant le 16 avril 2023**.

Si vous faites cette démarche via votre smartphone : après vous être connecté, cliquez en haut à droite de votre écran sur la flèche noire pour afficher la 2ème partie de la page (Mon tableau de bord).

ÉTAPE II DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents ci-dessous doivent être préalablement scannés (format : bmp,jpg,jpeg,gif,tif,tiff,png,pdf ou photographiés sur votre smartphone) et enregistrés sur votre ordinateur ou dans le stockage sécurisé de votre Espace Famille (espace de stockage accessible uniquement par vous). Ces documents vous seront demandés à l'étape 4.

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille (pages parents et enfants) à fournir si mise à jour récente (sauf si déjà fourni)
- Pièce d'identité (recto) des parents (sauf si déjà fourni)
- Pages de vaccinations de chaque enfant
- Justificatif d'emploi des parents (attestation employeur, dernier bulletin salaire, kbis)
- En cas de séparation, le jugement mentionnant l'autorité parentale et les modalités de garde de l'enfant.

En l'absence de jugement, fournir la déclaration conjointe sur l'honneur que vous pourrez télécharger en première page du bulletin d'inscription.

Après avoir téléchargé mon « Dossier Famille » et mon « Dossier Enfant », je pense à garder ces documents ouverts afin d'en vérifier les données.



Je télécharge le dossier Famille, le dossier Enfant (de chaque enfant) ainsi que le Règlement Intérieur.

IMPORTANT

 > Prenez connaissance du règlement intérieur avant de préinscrire vos enfants aux différentes activités périscolaires et de loisirs.

 > Téléchargez le Dossier Famille et le Dossier Enfant de l'enfant afin d'en vérifier les données.
Les prochaines étapes vous permettront de mettre à jour ces données.

OBLIGATOIRE OBLIGATOIRE OBLIGATOIRE OBLIGATOIRE

ÉTAPE III MISE À JOUR « DOSSIER FAMILLE »

Après chaque action, pour retourner sur « MON TABLEAU DE BORD », cliquez sur « MON ACCUEIL ».



> En cliquant sur la dalle

« Coordonnées » vous pouvez mettre à jour : votre adresse, votre numéro de téléphone et vos e-mails.

> En cliquant sur la dalle

« Actualisation Dossier Famille » vous pouvez effectuer les démarches suivantes : modifier ou supprimer un contact, changer de payeur, modifier votre situation professionnelle ou familiale.

COORDONNÉES

\succ	Changement d'adresses postales	0
@	Changement de courriels	O
Ō	Changement de téléphones	0

MISE	E À JOUR INFOS FAMILLE	
	Changement de situation familiale	0
	Modification/suppression de contact	0
	Changement de situation professionelle	0
	Changement de payeur	0

ÉTAPE IV MISE À JOUR « DOSSIER ENFANT »

Pour finaliser la mise à jour de votre D.U.I, vous devez impérativement mettre à jour le dossier de chaque enfant en cliquant sur la dalle « Créer une inscription » puis « Mise à jour Dossier enfant ».



IMPORTANT : Vous venez de procéder à l'inscription au dossier administratif de votre enfant.Une fois votre dossier traité, le GUPII vous invitera à vous reconnecter en mai pour préinscrire votre enfant aux activités périscolaires 2023-2024 et de loisirs été 2023.

 > Pour les enfants ayant déjà une inscription en cours (crèche, scolaire ou accueil de loisirs)
« Créer une inscription » > Mise à jour Dossier Enfant

Pour les enfants n'ayant aucune inscription en cours (ex : rentrée en Maternelle 1^{ère} année) « Créer une inscription » > Nouveau Dossier Enfant

PRÉINSCRIPTIONS EN LIGNE

Connectez-vous sur votre Espace Famille pour préinscrire vos enfants aux activités de loisirs pour l'été 2023 ainsi qu'aux activités périscolaires pour la rentrée 2023/2024.

Rappel : Vous aurez accès aux bulletins d'inscription si vous avez procédé à la mise à jour de votre Dossier Unique d'Inscription (D.U.I) (étapes 2 & 3).

ATTENTION : 1 bulletin d'inscription par enfant et par activité.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT VACANCES ÉTÉ 2023 DU 22 MAI AU 4 JUIN 2023

• Enfants nés entre 2012 et 2019 (du 10/07/2023 au 18/08/2023)

Possibilité pour les CM2 (nés en 2012) de s'inscrire au centre ados en multi-activités

• Ados nés entre 2005 et 2011 (du 10/07/2023 au 11/08/2023) multi-activités

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024 DU 22 MAI AU 4 JUIN 2023

Ouverture le jeudi 4 septembre 2023 (sous réserve de changement du calendrier scolaire) :

- Accueil périscolaire du matin (07h30 08h20)
- Pause méridienne avec repas (12h00-14h00 ou 11h30-13h30)
- Accueil périscolaire du soir maternel et élémentaire (16h30 18h30)
- Accueil de Loisirs du Mercredi Enfants (3 choix possibles) :
 - Journée avec repas (07h30 18h30)
 - Matin avec repas (07h30 13h30)
 - Après-midi sans repas (13h00 18h30)

Merci de compléter tous les champs du bulletin d'inscription en prenant soin de valider votre demande.

VALIDATION DE VOS DEMANDES DE PRÉINSCRIPTIONS SUR L'ESPACE FAMILLE

- Les réponses seront communiquées via votre Espace Famille fin juin.
- Les demandes sur liste d'attente seront traitées ultérieurement.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (D.U.I) 2023-2024

ESPACE FAMILLE DE LA VILLE DE BIOT

> À NOTER

Mettez à jour votre Dossier Unique d'Inscription (D.U.I) 2023-2024 en ligne.

DU 27 MARS AU 16 AVRIL 2023

Connectez-vous sur votre Espace Famille pour trouver toutes les informations utiles ! WWW.BIOT.FR · RUBRIQUE « ESPACE FAMILLE » L'art de vivre